

CONFÉRENCE

L'ABC des relations gouvernementales au Québec

Pour mieux comprendre les relations gouvernementales et l'utilité du lobbyisme

Conférence Barreau de Montréal – Financière des avocats

Les activités du lobbyiste, ce professionnel qui représente ses clients devant les instances gouvernementales, sont encadrées depuis 2002 par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

Lobbyiste-conseil, d'entreprise ou d'organisation, titulaire d'une charge publique, communication d'influence : qu'est-ce que le lobbyisme?



M^e Michel Binette, président de l'Association québécoise des lobbyistes, décortiquera le lobbyisme et la Loi à l'aide d'exemples pratiques tirés de son expérience. Il fera également un survol du Code de déontologie des lobbyistes et discutera du rôle du commissaire au lobbyisme.

ATELIER CAIJ:



M^{me} Catherine Wagner, responsable du développement des affaires au Centre d'accès à l'information juridique, présentera les outils du CAIJ en matière de lobbyisme. Un atelier pratique, à ne pas manquer!

* Une attestation de présence sera transmise par courriel après l'activité (Formation d'une durée de 3h).

4 juin 2019, 9 h à 12 h

Édifice Ernest-Cormier, Salle de formation (Cour d'appel – 100, rue Notre-Dame Est, RC.22)

Coût: 90\$^{+tx} (105\$^{+tx} pour les non-membres du Barreau de Montréal)

FORMATION



3h*

INSCRIPTION OBLIGATOIRE Aucun billet sur place

Inscription en ligne au www.barreaudemontreal.qc.ca

Information : 514 866-9392, poste 234

ou cortiz-belloso@barreaudemontreal.qc.ca

